

le revenu. Au Canada, l'Orateur des communes n'a pas cet avantage, mais une fois nommé il peut espérer qu'au cours des soixante jours décisifs qui vont suivre, un privilège semblable lui sera accordé grâce à la bienveillance des nouveaux détenteurs du pouvoir.

Monsieur le greffier, dans son exposé le premier ministre n'a pas évoqué une question dont il s'est cependant occupé antérieurement à plusieurs reprises: celle de la permanence des fonctions d'Orateur des communes, permanence dont se renforcerait son autorité. Je voulais rappeler que dès 1957 j'ai tenté un pas dans cette direction, mais sans aboutir. Le nouveau premier ministre s'est souvent prononcé en faveur de cette formule, et j'avais espéré qu'il saisirait l'occasion offerte d'exprimer son opinion, fort des responsabilités dont il est revêtu. De fait, le problème vient d'être débattu à la Chambre des communes britannique, modèle des Parlements. Le 23 avril dernier, elle a été saisie d'un projet de loi visant à la création d'une circonscription spéciale, celle du district électoral de Saint-Stephen.

Il est intéressant de noter qu'on a exprimé la même opinion ici au Parlement. Au cours du débat, et si bref qu'il ait été, on a fait remarquer qu'il était préférable d'avoir un Orateur permanent, choisi parmi les députés, plutôt qu'un Orateur indépendant désigné autrement que par voie d'élection. Bref, le premier en importance parmi les parlementaires doit être l'un d'entre nous et j'ose croire que, dans les jours qui viendront, nous serons en mesure, lors de l'établissement du comité de l'Orateur, d'étudier la question de façon que notre pays, reconnaissant la constitution actuelle et le bilinguisme qui est un des traits de notre nation, puisse s'assurer la force et l'autorité que confère la permanence des fonctions de l'Orateur.

En ce qui concerne le titulaire, on voudrait bien me permettre d'exprimer l'opinion suivante. Le premier ministre a signalé que M. Macnaughton avait été président du comité des comptes publics. On voulait par là assurer à cet organisme l'efficacité, la vigueur et la compétence voulues. Le président a fait preuve, dans l'exercice de ses fonctions, de la compétence, des aptitudes et de l'impartialité nécessaires.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker: On a signalé qu'il avait été élevé en Ontario et qu'il avait ensuite demeuré dans la province de Québec. La même chose s'est produite dans le cas de certains autres députés du Parlement actuel et avec d'heureux résultats. Je félicite le premier ministre d'avoir nommé M. Macnaughton et, fort de la collaboration que nous

entendons lui apporter et qui, je l'espère, se manifestera de tous les côtés de la Chambre, nous ferons en sorte, s'il est choisi, de faire de lui le grand Orateur qu'il est appelé à devenir d'après le talent et la compétence dont il a fait preuve dans ses fonctions de président du comité.

M. R. N. Thompson (Red Deer): Monsieur Raymond, ce serait une futile répétition que de redire l'importance que revêt le poste d'Orateur à la Chambre des communes, et que de faire ressortir davantage la nécessité de nommer à ce poste un homme qui avec justice sache présider aux délibérations de la Chambre et leur donner la stabilité que seul l'Orateur est capable de réaliser. Nous admettons les observations faites par le premier ministre (le très honorable M. Pearson) et le chef de l'opposition (le très honorable M. Diefenbaker) à ce sujet.

Je crois qu'il nous incombe au cours des jours à venir de nous interroger avec le plus grand soin—et je crois que cette responsabilité incombe surtout au premier ministre—sur les réformes requises pour rendre permanent le poste d'Orateur. Si nous adoptons la proposition dont nous sommes présentement saisis, ce que nous ferons je l'espère bien, le poste que nous offrirons, du fait même, à l'honorable député de Mont-Royal n'est pas facile. Nous aiderions l'Orateur à s'acquitter d'une façon beaucoup plus efficace de ses fonctions si nous confierions à son poste la permanence dont le chef de l'opposition vient de nous parler.

J'espère que le premier ministre aura plus de succès, dans les quelques mois qui suivront, à donner un caractère permanent au poste de l'Orateur que n'en a eu le chef de l'opposition lorsqu'il était premier ministre. Voilà un projet auquel nous souscrivons tous, disons-nous, mais nous semblons, toutefois, hésiter à prendre les mesures nécessaires pour mettre de pareilles réformes en œuvre. Notre groupe préconise une étude de ces mesures par le comité approprié. Le comité pourrait étudier les propositions afin d'apporter les réformes qui s'imposent.

Notre groupe ne connaît pas M. Macnaughton, le député de Mont-Royal, mais, l'an dernier, nous avons été impressionnés de voir la maîtrise avec laquelle il présidait aux délibérations du comité des comptes publics. S'il fait preuve du même art et du même esprit de justice dans son nouveau poste, je suis sûr qu'il se révélera l'un des plus compétents Orateurs de la Chambre, si on lui confie le poste. C'est avec beaucoup de plaisir que je déclare, au nom de mon groupe, que nous appuierons la candidature du député de Mont-Royal. La Chambre des communes doit s'attaquer aux problèmes auxquels